



HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 16 Avril 2026 -

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 33

Membres présents : 29

**Absents avec
procuration : 4**

**Absents sans
procuration :**

Votants : 33

Date de convocation : 10/04/2026

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
17/04/2026**

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Sonia BEC, Souria BELHANDOUZ, Michèle BENESSE, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Morgane CARRA, Sylvie CASSAING, Alain D'ORSO, Martine DESJARDINS, Gilles DURET, Magalie GRANDSIMON, Si Tat HOANG, Clara JACKIEWICZ, Jean-Paul JOHEL, Cédric LACASSAGNE, Sébastien LATT, Jeanine MIROUZE, Elodie RICHARD, Jérôme SICARDON, Hanta SISTAC, Philippe STREMLER, Fabio VITULLI, Didier ZERBIB, Christian CUQ, Guy DELRIEU, Cynthia GONZALEZ, Julien LAUSSU, Vicky VALLIER

Excusés avec procurations : Françoise BARRERE à Magalie GRANDSIMON, Marie-Ange KOFFEL à Malika BENSOUICI, Florian CELIE à Cédric LACASSAGNE, Philippe RIGAL à Philippe STREMLER

Absents sans procuration : /

Secrétaire : Malika BENSOUICI

<p>N° DEL/2026-4-01</p> <p>Proposition de membres pour la Commission Communale des Impôt directs (CCID)</p>	<p>Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), qui prévoit que le Conseil Municipal doit proposer 16 membres titulaires et 16 membres suppléants pour la CCID, choisis parmi les contribuables de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, âgés de 18 ans au moins, jouissant de leurs droits civils, et inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Les conseillers municipaux peuvent être proposés dans cette liste. Parmi cette liste comprenant le double du nombre de membres de la commission, le choix final des 8 titulaires et des 8 suppléants sera fait par le Directeur des services fiscaux. La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées. La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.</p> <p>Vu l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.</p>
---	---

N° DEL/2026-4-01

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**-De ne pas procéder** au scrutin secret,**-De proposer** au Directeur des Services Fiscaux la liste suivante de 32 noms de contribuables locaux, les 16 premiers comme titulaires et les 16 suivants comme suppléants :

1. Magalie GRANDSIMON	17. Si Tat HOANG
2. Marielle RIBET	18. Xavier BERLUTEAU
3. Raymond BAILLE	19. Elodie RICHARD-LE BONHOMME
4. Gilbert PIECZARA	20. Gérard ADAM
5. Souria BELHANDOUZ	21. Rodolphe AUBERIX
6. Michel PASDELOUP	22. Daniel HEMMEN
7. Philippe STREMLER	23. Cédric LACASSAGNE
8. Corinne AVERSENG	24. Monique BONZOM
9. Michel BOUDOUX	25. Didier ZERBIB
10. Christian PARTINICO	26. Cynthia GONZALEZ
11. Philippe RIGAL	27. Claude BAREILLE
12. Michèle BENESSE	28. Martine DESJARDINS
13. Gilles DURET	29. Isabelle DEJEAN
14. Julien LAUSSU	30. Jean Paul RENARD
15. Sylvie CASSAING	31. Françoise BARRERE
16. Nathalie SABIRON	32. Armand MBINA IVEGA

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

Secrétaire de séance
Malika BENSOUJICI

